



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2020-293

PUBLIÉ LE 25 AOÛT 2020

Sommaire

DRAAF

R32-2020-08-24-001 - Arrêté portant désignation des membres du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail de l'Enseignement Agricole des Hauts-de-France (2 pages)

Page 3

DRAAF

R32-2020-08-24-001

Arrêté portant désignation des membres du Comité
Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail de
l'Enseignement Agricole des Hauts-de-France



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Hauts-de-France**

**Arrêté portant désignation des membres du Comité Hygiène, Sécurité
et Conditions de Travail Régional de l'Enseignement Agricole des Hauts-de-France**

Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Hauts-de-France,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment son article 41 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'Hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n°2011-1035 du 30 août 2011 relatif aux comités techniques au sein du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 13 mars 2012 portant création des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire;

Vu l'arrêté de création du comité régional des conditions de travail régional de l'enseignement agricole (CHSCT REA) du 21 janvier 2019 ;

Vu la décision fixant la composition du comité régional des conditions de travail régional de l'enseignement agricole (CHSCT REA) des Hauts-de-France du 25 janvier 2019 ;

Considérant les propositions émises par les organisations siégeant au comité technique régional de l'enseignement agricole ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'arrêté du 9 janvier 2020 est abrogé.

Article 2 :

Sont nommés au comité régional des conditions de travail régional de l'enseignement agricole (CHSCT REA) créé auprès du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Le président ou son représentant :

Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant

Les responsables ayant autorité en matière de ressources humaines :

Le Chef du service régional de la formation et du développement;

L'adjoint au Chef du service régional de la formation et du développement ;

Article 3 :

Sont désignés représentants des personnels au comité régional des conditions de travail régional de l'enseignement agricole (CHSCT REA) créé auprès du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

En qualité de membres titulaires :

Monsieur Jean-Yves ROGER (CGT AGRI – SUD RURAL),
Monsieur Olivier DEVILLERS (SNETAP-FSU),
Monsieur Vincent FOUQUE (SNETAP-FSU),
Monsieur Sylvain GUÉNARD (SNETAP-FSU),
Monsieur Sébastien HOGUET (SNETAP-FSU),
Monsieur Yannick ROUSEAU (SNETAP-FSU),
Monsieur Marc VERSEPUECH (SNETAP-FSU),
Monsieur Pascal SÉNÉCHAL (F.O.),
Monsieur Frédéric DENNETIÈRE (UNSA),

En qualité de membres suppléants :

Monsieur Pierre BAUSSART (CGT AGRI – SUD RURAL),
Madame Angélique LESUEUR (SNETAP-FSU),
Madame Anne BOULOGNE (SNETAP-FSU),
Monsieur Jean-Christophe VANBREUGEL (SNETAP-FSU),
Monsieur Christophe DELATTRE (SNETAP-FSU),
Monsieur Régis MARTINAGE (SNETAP-FSU),
Monsieur Pascal LETOWSKI (SNETAP-FSU),
Madame Christine WUIBAUT (F.O.),
Monsieur Aymeric PESTEL (UNSA).

Le mandat des membres du CHSCT REA est valable jusqu'au 7 février 2023.

Fait à Amiens, le 24 AOÛT 2020
Le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt des Hauts-de-France



Luc MAURER